

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue **à huis clos** le 25 mai 2020 à 17 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Éleine Brière, Yves Desjardins et également par conférence téléphonique, Denis Ethier, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

20-05-349

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-05-350

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éleine Brière, d'approuver l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 5.6 Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro 348-1 relatif à un emprunt et une dépense pour l'exécution de travaux sur la terrasse du Jardin;
- 5.7 Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro 337-1 relatif à un emprunt et une dépense pour l'exécution de travaux sur la terrasse du Jardin;
- 5.8 Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro 345-1 relatif à des travaux de resurfacement, de construction, de réfection et de concassage de trottoirs pour l'année 2020;
- 5.9 Modifier par résolution l'annexe « I » du règlement d'emprunt numéro 325 pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

20-05-351

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 21 mai 2020, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 21 mai 2020.

ADOPTÉE.

20-05-352

TENUE D'UN REGISTRE POUR LES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 352 ET 354

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, le gouvernement provincial demande de suspendre tout processus décisionnel impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens ainsi que tout processus référendaire;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-033, adopté le 7 mai 2020, permet aux Conseils municipaux de décider de déroger à la suspension du processus référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, obligeant les municipalités qui adoptent un règlement décrétant un emprunt qui ne répond pas aux critères du 2^e alinéa du même article, de soumettre celui-ci à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal décide de poursuivre le processus d'adoption des règlements d'emprunt décrits ci-dessous :

- Règlement numéro 352 : *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 235 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain adjacent au lac Thibault;*
- Règlement numéro 354 : *Règlement pour décréter un emprunt de 72 600 \$ et une dépense de 140 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement du sentier intergénérationnel (Phase 1).*

CONSIDÉRANT que ces règlements ont été adoptés par le Conseil lors de la séance du 9 mars 2020 et que la tenue d'un registre était prévue les 24 et 25 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, de tenir un registre relativement aux règlements d'emprunt numéros 352 et 354 en y apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens.

Demande au Service du greffe et des affaires juridiques de publier un avis public respectant le décret 2020-033 lequel propose de mener une consultation à distance en remplacement de la procédure habituelle

ADOPTÉE.

20-05-353

AUTORISER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 67 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE DÉCRÉTANT LES COÛTS RELIÉS À L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'autoriser le règlement numéro 67 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre décrétant les coûts reliés à l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE.

20-05-354

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 359 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 359 intitulé *Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'adopter le règlement numéro 359, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-05-355

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 360 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 360 intitulé *Règlement relatif aux limites de vitesse* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adopter le règlement numéro 360, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-05-356

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 361 RELATIF À LA GARDE DE POULE PONDEUSE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 361 intitulé *Règlement établissant un projet-pilote relatif à la garde de poule pondeuse* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière, d'adopter le règlement numéro 361, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-05-357

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 348-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA TERRASSE DU JARDIN

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 348-1 visant modifier l'objet, l'article 1 et l'annexe « I » du règlement 348 décrétant un emprunt et une dépense de 153 000 \$ pour l'exécution de travaux sur la terrasse du Jardin, afin de faire les travaux entre les numéros civiques 107 et 123 au lieu d'entre les numéros civiques 158 et 174 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-05-358

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUR LA TERRASSE DU JARDIN

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 337-1 visant à modifier l'objet, l'article 1 et l'annexe « I » du règlement 337 décrétant un emprunt et une dépense de 150 000 \$ pour l'exécution de travaux de terrassement et de voirie sur la terrasse du Jardin, afin de poursuivre des travaux sur la terrasse du Jardin entre les numéros civiques 135 à 140 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-05-359

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 345-1 RELATIF À DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE, DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION ET DE CONCASSAGE DE TROTTOIRS POUR L'ANNÉE 2020

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 345-1 visant à modifier l'objet et les articles 1 et 2 du règlement 345 décrétant des dépenses pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de concassage de trottoir pour l'année 2020, afin de majorer le montant de la dépense et du financement de 193 000 \$ et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

20-05-360

MODIFIER PAR RÉSOLUTION L'ANNEXE " I " DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 325 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES, RURALES ET SEMI-URBAINES

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 325 décrétant une dépense de 884 000 \$, un emprunt de 423 000 \$ et l'affectation d'une somme de 461 000 \$ pour l'exécution de travaux de redressement des infrastructures locales, rurales et semi-urbaines;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté le règlement numéro 325-1 modifiant la dépense à 1 058 000 \$ et l'emprunt à 597 000 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, de modifier, par résolution, le règlement portant le numéro 325 et ses amendements afin de remplacer l'annexe « I » par une nouvelle annexe « I », jointe à la présente.

Ladite modification ne change pas l'objet du règlement et n'augmente pas la charge des contribuables.

ADOPTÉE.

20-05-361

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - RAPPORT D'UTILISATION DES COMPENSATIONS VERSÉES

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 90 395 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT que la présente résolution atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveau 1 et 2;

CONSIDÉRANT que la reddition des comptes doit être présentée aux états financiers 2019 suite aux allègements fiscaux;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE.

20-05-362

CRÉATION DU PROJET R20-444 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE POUR LE TRANSPORT DE MATÉRIEL POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'une remorque pour le transport de matériel pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de décréter un emprunt temporaire au montant de 9 128,66 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition d'une remorque pour le transport de matériel pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie, au montant de 9 997,08 \$, la différence de 868,42 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2021 à 2025 inclusivement, par versements de 1 825,74 \$ la 1^{ère} année et de 1 825,73 \$ les 4 années suivantes.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 9 128,66 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R20-444.

ADOPTÉE.

20-05-363

SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés, à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

20-05-364

SUSPENSION DU LOYER DU CASSE-CROUTE AU CENTRE SPORTIF JACQUES-LESAGE

CONSIDÉRANT la pandémie du COVID-19 qui a nécessité la fermeture des commerces et services jugés non essentiels en date du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'arrêt des activités au Centre Sportif Jacques-Lesage et que le casse-croute a dû être fermé par le fait même;

CONSIDÉRANT la baisse de revenus importante au casse-croute vu la fermeture précoce au cours de la saison;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, de suspendre le loyer du casse-croute du Centre sportif Jacques-Lesage pour l'équivalent d'un mois et demi, soit de la mi-mars à la fin d'avril 2020.

ADOPTÉE.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 133-4 RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Le maire constate la régularité de l'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement numéro 133-4, il explique et mentionne les conséquences de son adoption.

Le projet de règlement a pour objet de modifier les articles 15 à 20 du règlement numéro 133 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction, afin de préciser que le terrain doit former un seul lot distinct.

Le projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet sont invités à le faire. Personne ne s'est prévalu de ce droit.

Le conseil adoptera donc le règlement numéro 133-4 identique au projet.

Suite sera donnée conformément à la Loi.

20-05-365

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 133-4 RELATIF AUX CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 133-4 intitulé *Règlement modifiant les articles 15 à 20 du règlement numéro 133 relatif aux conditions de délivrance des permis de construction de la Ville*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'adopter le règlement portant le numéro 133-4, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

20-05-366

P.I.I.A. - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE HAIE 840, RUE DES ALGONQUINS

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une haie présenté par monsieur Guy Poudrier relativement à la propriété située au 840, rue des Algonquins, sur le lot 3 546 696 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-416;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 mai 2020, portant le numéro 20-05-059;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Élane Brière, d'accepter le projet d'aménagement d'une haie relativement à la propriété située au 840, rue des Algonquins, tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE.

20-05-367

P.I.I.A. - PROJET DE DÉMOLITION ET DE RECONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE, D'ABATTAGE D'ARBRES ET DE REMPLACEMENT DE FENÊTRES SUR LE BÂTIMENT PRINCIPAL AU 435, RUE DU PORTAGE

CONSIDÉRANT le projet de démolition et de reconstruction d'un bâtiment accessoire, d'abattage d'arbres et de remplacement de fenêtres sur le bâtiment principal présenté par madame Isabelle Bricault relativement à la propriété située au 435, rue du Portage, sur le lot 3 047 919 au cadastre officiel du Québec, dans la zone H-319;

CONSIDÉRANT que le pin visé par la demande semble être un pin centenaire et qu'aucun rapport d'un professionnel ne vient justifier la coupe de cet arbre;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu qu'un travail d'élagage effectué par un professionnel soit réalisé avant que la coupe de cet arbre ne soit prise en considération;

CONSIDÉRANT que le projet répond partiellement aux objectifs et critères du règlement numéro 137 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT la recommandation partiellement favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 mai 2020, portant le numéro 20-05-058;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éleine Brière, d'accepter partiellement le projet de démolition et de reconstruction d'un bâtiment accessoire, d'abattage d'arbres et de remplacement de fenêtres sur le bâtiment principal relativement à la propriété située au 435, rue du Portage, avec la condition suivante :

- L'abattage du pin situé en cour avant est **refusé**. Cet arbre doit être conservé.

ADOPTÉE.

20-05-368

APPUI - DEMANDE DE 9342-7458 QUÉBEC INC. (MONSIEUR ALAIN THERRIEN) À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOT 4 151 915 ET 6 126 452

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par 9342-7458 Québec inc. (monsieur Alain Therrien) relativement à l'utilisation à des fins autres que l'agriculture dans la zone A-163;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux usages autorisés au règlement de zonage numéro 134;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet d'appuyer l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour la propriété pour tous les usages des groupes « Commerce extensif léger (c9a) » et « Commerce extensif lourd (c9b) »;

CONSIDÉRANT que cette propriété est située à proximité d'une courbe et qu'il y aurait lieu d'autoriser uniquement des usages engendrant peu d'achalandage pour assurer la sécurité des usagers du réseau routier dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que la faible superficie du terrain et le fait que le bâtiment possède 3 locaux locatifs font en sorte que cette propriété n'est pas adaptée à des usages nécessitant de l'entreposage extérieur;

CONSIDÉRANT qu'il y a d'autres secteurs hors de la zone agricole pour ce type d'activité, mais que le site est déjà utilisé à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT que le projet n'aura pas d'impact négatif sur les activités agricoles dans ce secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation partiellement favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 6 mai 2020, portant le numéro 20-05-049;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'appuyer la demande présentée par 9342-7458 Québec inc. (monsieur Alain Therrien) auprès de la

Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant à obtenir l'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour la propriété, seulement pour les usages suivants :

Groupe d'usages « Commerce extensif léger (c9a) » :

- Atelier de menuiserie, d'usinage, de soudure, de mécanique et d'électricité sans entreposage extérieur;
- Clinique vétérinaire avec garde d'animaux;
- Atelier et dépôt d'entrepreneur en construction, en électricité et en plomberie sans entreposage extérieur;
- Établissement d'entreposage intérieur;
- Établissement faisant l'entretien et la réparation des appareils de chauffage et de réfrigération;
- Ébénisterie;
- Atelier spécialisé de traitement élastomère pulvérisable.

Groupe d'usages « Commerce extensif lourd (c9b) » :

- Établissement d'emballage et de mise en conserve de produits.

ADOPTÉE.

20-05-369

ADHÉSION DE LA VILLE À RÉSEAU ENVIRONNEMENT POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement fait partie du plus important réseau d'experts en environnement du Québec, actif depuis 50 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville recevra le magazine Vecteur Environnement couvrant le domaine de l'environnement au Québec ainsi que la revue hebdomadaire de l'actualité environnementale et législative « À la Une »;

CONSIDÉRANT que la Ville bénéficiera de couts préférentiels, pour la participation à des activités, dont le Salon Americana qui est le plus grand événement environnemental multisectoriel en Amérique du Nord et l'accès au programme d'économie d'eau potable (PEEP);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de se joindre à Réseau Environnement dans le cadre de son programme d'économie d'eau potable (PEEP);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'adhérer à Réseau Environnement pour une année à partir du 25 mai 2020.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements requis à Réseau Environnement sur présentation de factures.

De nommer madame Karine Therrien, surintendant au traitement des eaux, représentante de la Ville au sein de cet organisme.

ADOPTÉE.

20-05-370

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-20-08 POUR L'ACHAT D'UNE REMORQUE PLATEFORME DE TYPE TILT

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat d'une remorque plateforme de type tilt, conformément à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, qu'elles étaient reçues jusqu'au 19 mai 2020 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-20-08;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Les attaches Ethier inc. :	8 695,00 \$
Attaches et remorques Labelle inc. :	9 190,17 \$
Remorques M et M inc. :	9 200,00 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'adjuger à Les attaches Ethier inc. la soumission VML-G-20-08 pour l'achat d'une remorque plateforme de type tilt, au prix de 8 695,00 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est applicable au projet R20-444.

ADOPTÉE.

20-05-371

SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À LA DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL DE LA LIÈVRE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SITE DE PRATIQUE ET DE COMPÉTITIONS DE VÉHICULES MOTORISÉS DE TYPE VTT ET MOTOCROSS.

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la disposition d'une parcelle de terrain situé dans le Parc industriel de la Lièvre pour l'aménagement d'un site de pratique et de compétitions de véhicules motorisés de type VTT et motocross., à intervenir avec Le Projet « Motocross de la Lièvre », laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

20-05-372

PUBLICITÉ DANS L'ÉDITION 2020-2021 DE L'AGENDA DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (L'AGEUQAT)

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'acheter une publicité dans l'édition 2020-2021 de l'agenda de l'Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (l'AGEUQAT), pour 2 bandeaux de 7,5 x 1,125 pouces en noir et blanc, au cout total de 160 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement requis sur réception de la facture.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-05-373

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire